

# **NORME DES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE**

(norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjours et les permis de conduire.

La prise de vue doit dater de moins de six mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre.

## **FORMAT :**

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut.

La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules.

Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.

## **QUALITE DE LA PHOTO :**

La photo doit être nette, de bonne qualité, sans pliures ni traces, ni tâches, pas trop éclairée (on doit voir les cheveux en totalité) oreilles complètement dégagées, **pas de boucles d'oreilles**.

## **PHOTOS NUMERIQUES :**

S'il s'agit d'une impression thermique, elle doit être tirée sur du papier de haute qualité à forte résolution.

Les photos prises à partir d'un procédé numérique doivent être de bonne qualité, à forte résolution et tirées sur du papier photographique.

## **REGARD :**

La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif.

## **LUMINOSITE / CONTRASTE :**

La photo doit présenter un aspect brillant normal et être bien contrastée.

Elle doit être en couleur et doit faire apparaître un teint naturel.

## **MÈCHES ET YEUX :**

Les yeux sont ouverts, le sujet fixant clairement l'objectif.

Il ne doit pas y avoir d'yeux rouges.

Les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux, et placés derrière les oreilles si besoin.

## **POSITIONS :**

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner la tête de côté, cou bien dégagé.

## **FOND / CADRAGE :**

Le fond doit être clair et uni.

La tête doit être droite, c'est-à-dire que la ligne imaginaire reliant le centre des deux yeux doit être parallèle au côté haut de la photographie.

## **LUNETTES :**

Les yeux doivent être parfaitement visibles sans reflet de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verre de couleur.

## **MONTURES DES LUNETTES :**

Eviter, dans la mesure du possible, les montures épaisses.

Les montures ne doivent pas cacher les yeux.

## **COUVRE-CHEFS :**

Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.

## **EXPRESSIONS :**

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible, par exemple.

Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.